



FORMATION DES BENEVOLES DES ASSOCIATIONS

DROIT DES ASSOCIATIONS

- PROGRAMME DES FORMATIONS
- MODALITÉS D'INTERVENTION
- CONDITIONS TARIFAIRES

THEMES PROPOSES	DATES
THEME 1 - CADRE JURIDIQUE DE LA LOI 1901, ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE	21 SEPTEMBRE 2017
THEME 2 - RESPONSABILITE CIVILE ET PENALE DES ASSOCIATIONS ET DE LEURS DIRIGEANTS	28 SEPTEMBRE 2017
THEME 3 - DROIT A L'IMAGE, DROIT D'AUTEUR ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES	26 OCTOBRE 2017
THEME 4- RESPONSABILITE CIVILE ET PENALE DES ASSOCIATIONS ET DE LEURS DIRIGEANTS	9 NOVEMBRE 2017
THEME 5- FISCALITE DES ASSOCIATIONS	14 DECEMBRE 2017

THEME 1 - CADRE JURIDIQUE DE LA LOI 1901, ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE

Durée : 6h

Date : 21 Septembre 2017

Objectifs :

- Identifier le cadre juridique de la loi 1901 et des réglementations applicables aux associations
- Choisir la répartition des fonctions la plus adaptée au sein de l'association, le rôle des instances de direction, ainsi que les modalités de prise de décision en collectif
- Identifier les risques de blocage, la façon d'y remédier et les précisions ou évolutions à apporter aux statuts
- Déterminer les différentes façons de faire évoluer la gouvernance au sein de l'association
- Identifier et savoir utiliser les sources d'informations juridiques et réglementaires disponibles

PROGRAMME

Les principes juridiques fondamentaux

- Définition de l'association et cadre de la loi du 1er juillet et du décret du 16 août 1901 : principe de liberté
- Le contrat d'association : droit des contrats et particularités, capacité juridique et objet social

Les organes de l'association et principes de rédaction des statuts

I - Les dirigeants et l'organe de direction, de gestion et de représentation

- Pouvoirs, nombre de dirigeants, procès-verbaux et sanction des délibérations irrégulières
- Accès aux fonctions : conditions, capacité, mode de désignation, durée du mandat, rémunération
- Cessation des fonctions, vacance de fonctions
- Publicité du changement de l'équipe dirigeante
- Administrateur provisoire

II – Les Assemblées générales

- Attributions : Liberté d'association et répartition des pouvoirs, principes applicables dans le silence des statuts
- Composition et règles de convocation, tenue des assemblées, quorum, ordre du jour, débats et modalités de prise de décision
- Sanction des délibérations irrégulières

THEME 2 – RESPONSABILITE CIVILE ET PENALE DES ASSOCIATIONS ET DE LEURS DIRIGEANTS

Durée : 6h

Date : 28 septembre 2017

Objectifs :

- Identifier les différents processus de mise en cause de la responsabilité civile et pénale de l'association et de la responsabilité personnelle de ses dirigeants, et les sanctions éventuelles
- Déterminer les mesures de prévention des risques et d'organisations à mettre en œuvre au sein de son association : dans son fonctionnement, dans ses activités et dans ses rapports contractuels,
- Identifier les différents types de risques couverts par les assurances, le cadre juridique de leurs contrats
- Choisir une police d'assurance adaptée aux activités et aux différents participants
- Identifier et savoir utiliser les sources d'informations juridiques et réglementaires disponibles

PROGRAMME

Responsabilité civile et pénale des associations

- Responsabilité civile, délictuelle et contractuelle
- Responsabilité de l'association envers ses membres et envers les tiers
- Obligation complémentaire de sécurité : de résultat ou de moyen
- Causes d'exonération, montant de la réparation et clauses limitatives de responsabilité
- Responsabilité pénale : Infractions imputables à l'association, exemples et sanctions
- Responsabilités civile et pénale cumulées

Responsabilité civile et pénale des dirigeants associatifs

- Responsabilité civile des dirigeants : envers l'association et envers les tiers
- Responsabilité financière et fiscale des dirigeants
- Responsabilité pénale des dirigeants

Les Assurances

- Méthode d'évaluation des risques
- Le contrat d'assurance : règles contractuelles et risques couverts
- Les assurances obligatoires et non obligatoires mais conseillées
- L'assurance des biens de l'association et la protection des personnes

THEME 3 – DROIT A L'IMAGE, DROIT D'AUTEUR ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Durée : 6h

Date : 26 Octobre 2017

Objectifs :

- Identifier les risques encourus en cas de violation du droit des personnes au respect de leur vie privée, par la publication de leur images ou l'utilisation de leurs données, à l'heure du numérique et d'internet
- Identifier les risques encourus en cas de violation des droits d'auteurs, à l'heure du numérique et d'internet
- Maîtriser les obligations liées au respect de ces réglementations, le processus de demande et de rédaction des autorisations et le cadre des déclarations et autorisations nécessaires à la CNIL
- Identifier et savoir utiliser les sources d'informations juridiques et réglementaires disponibles

PROGRAMME

I - Le respect du droit à l'image

- 1 - Origines de la protection, textes et mise en oeuvre de la protection : autorisations
- 2 – Exceptions
- 3 - Sanctions du non-respect du droit à l'image : Responsabilité civile et pénale
- 4 - Droit à l'image des Biens

II - Droits d'auteurs et protection des œuvres

Étendue de la protection des droits d'auteur et exceptions
Les licences libres

III - Protection des données personnelles

- 1 - Objet de la protection : Textes, Champ d'application et définitions
- 2 - Mise en œuvre de la protection et droits de la personne dont les données personnelles ont été recueillies
 - Principes quant à la déclaration ou à l'autorisation et principales dispenses de déclaration
 - Principes quant à la collecte, le traitement, l'exploitation, la conservation et la sécurité des données
- 3 - Dispenses de déclaration concernant les associations
- 4 – Sanctions : Responsabilité civile et pénale

IV - Principes de rédaction des autorisations

THEME 4 – FISCALITE DES ASSOCIATIONS

Durée : 6h

Date : 14 Décembre 2017

Objectifs :

- Identifier les critères et les étapes de l'analyse du régime fiscal de l'association
- Pouvoir envisager les réorganisations possibles : sectorisation, filialisation
- Identifier et savoir utiliser les sources d'informations juridiques et réglementaires disponibles

PROGRAMME

I - Éléments et critères déterminant le régime fiscal d'une association : La gestion est-elle désintéressée ?

- Les dirigeants de droit / Les dirigeants de fait
- Nature des rémunérations prises en compte et de l'activité rémunérée
- Tolérance administrative et exception légale
- Le cas des salariés membres du conseil d'administration

L'association concurrence-t-elle une entreprise ? Identité de zone géographique d'attraction, de public et d'activité

L'association exerce-t-elle son activité dans des conditions similaires à celles des entreprises du secteur concurrentiel ?

Application des critères des 4 P : Le produit, le public, le prix et la publicité

II - Entretien de relations privilégiées avec les entreprises

III - Mesures d'exonération et franchises d'imposition

- Franchise des activités lucratives accessoires
- Exonérations et franchises spécifiques aux différents impôts

IV – Sectorisation et filialisation des activités lucratives

V- Le rescrit fiscal

MODALITÉS D'INTERVENTION

Méthodologie :

Notre méthodologie s'appuie sur une **pédagogie active favorisant les échanges et l'appropriation des connaissances et des savoir-faire**, dispensée au travers d'analyses de cas pratiques en groupe, de confrontations d'expériences, en alternance avec des apports théoriques et l'indication des cadres réglementaires applicables.

Un **document complet**, comprenant le support pédagogique, des schémas et tableaux repères, des références aux textes réglementaires et aux sources documentaires disponibles, **est remis aux participants, leur permettant ainsi de garantir une meilleure application des acquis au sein de leur structure et la possibilité de transfert des compétences entre bénévoles.**

Le formateur s'assure tout au long de la séance de la bonne compréhension et de l'acquisition par les participants des informations dispensées. Un questionnaire est rempli en fin de formation afin de parfaire cette évaluation, de préciser les besoins des bénéficiaires et d'améliorer les outils de la formation.

Objectifs généraux de ces actions de formation sont :

- Acquérir les savoirs théoriques et pratiques nécessaire au développement et à la bonne gestion des associations à l'aide de méthodes pédagogiques actives
- S'outiller pour le bon développement du projet associatif
- Profiter des échanges d'expériences et permettre le transfert des compétences au sein des collectifs par la coopération entre les associations

Publics :

Les bénéficiaires sont principalement les bénévoles réguliers exerçant des responsabilités ou sur le point de prendre des responsabilités au sein d'associations diverses.

Les salariés/volontaires/stagiaires des associations peuvent également en bénéficier sous condition de participation financière.(nous contacter)

Intervenante : Sylvie ROQUAIN, juriste et formatrice

Locaux : B.A.BALEX 84 rue Sylvabelle 13006 Marseille

Contact : sylvie@babalex.org 06 34 27 6863 ou 09 51 78 26 82 /

CONDITIONS TARIFAIRES

Conditions tarifaires : Ces modules sont financés par le FDVA et sont donc gratuits pour les responsables bénévoles, à la condition que nous réunissions 12 participants bénévoles. L'information est donc à diffuser largement dans vos réseaux !!

Dans le cas contraire, une participation sera demandée.

Pour les associations souhaitant assurer à leurs volontaires en service civique le volet théorique de la formation civique et citoyenne obligatoire, le coût est de 100€.

Pour les salariés et les employeurs souhaitant que le coût de la formation soit pris en charge au titre de la formation professionnelle, un devis détaillé vous sera adressé sur demande expresse lors de l'inscription aux modules.